



Certificat de Spécialisation Cerf-Volant

DOCUMENT NON
CONTRACTUEL
SUSCEPTIBLE DE
MODIFICATIONS



SAF Basse Normandie

La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer)

LE METIER

Le Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports accompagné d'un Certificat de Spécialisation Cerf-volant permet d'enseigner contre rémunération au sein d'une association, d'une structure privée, d'une collectivité territoriale ou comme travailleur indépendant, en autonomie, l'ensemble des activités du cerf-volant. Il permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers

niveaux de compétition pour tous les types de publics (scolaires, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).
L'enseignement scolaire, collectif, dispensé aux élèves des écoles primaires peut s'effectuer après avoir obtenu un agrément de l'Education Nationale.

LES DEBOUCHES

Actuellement les titulaires d'un BPJEPS avec un CS cerf-volant trouvent assez facilement un emploi. On distingue trois grandes catégories d'emploi :

- Emplois privés : le diplôme du BPJEPS permet de travailler directement dans toutes les structures privées (associations, entreprises, centre de vacances et de loisirs, établissements spécialisés, maisons médicalisées, maisons de retraite ...).

- Emplois publics : dans des collectivités territoriales. Pour pouvoir être recruté puis titularisé en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), il faut réussir le concours organisé à cet effet tous les deux ans
- Travailleur indépendant ou entrepreneur : le titulaire du BPJEPS avec un CS cerf-volant peut monter son entreprise et créer son école de cerf-volant qui pourra être labellisée par la fédération française de Vol Libre

LE DIPLOME

Diplôme : Certificat de Spécialisation (Module 1 et 2) adossé à un Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports APT ou Nautisme
Unité Capitalisable Complémentaire (Module 1) adossé à Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports Loisirs tous publics

Niveau : IV (Baccalauréat)

RNCP :

<http://193.17.19.166/index.php/grandpublic/visualisationFiche?format=fr&fiche=1964>

Code ROME : 23133

Code NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisir.

Textes réglementaires :

Décret n°2001-792 du 31 août 2001 Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 avril 2002 (organisation du BP JEPS) Arrêté du 09 juillet 2002 modifié (création de la spécialité)

Arrêté du 23 juillet 2004 portant sur la création du certificat de spécialisation cerf-volant. NOR : MJSK 0470163A au JO du 3/08/04 p 13843

Référence du décret et/ou arrêté VAE : Décret n°20 02-615 du 26 avril 2002

Délivrance du diplôme : Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Le stagiaire doit valider la formation en répondant aux exigences des contrôles organisés durant le stage et en fin de stage.

LA FORMATION

Déroulement : cursus en validation durant la formation et en fin de formation au sein du centre de formation.

Volume horaire : 100 heures en centre et sur site pédagogique

Lieux : CSNPA d'Houlgate (ancien CREPS) Calvados - Basse Normandie

Nombre de places : environ 15

Dates :

Module 1 : du 18 au 20 novembre 2010 inclus, et 22 au 26 novembre 2010.

Module 2 : du 6 au 10 décembre 2010 inclus

Tarifs : 12 € de l'heure en centre

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un BP JEPS APT, LTP, Nautisme, Parapente ou d'un des BEES 1^{er} degré correspondants

Aucune pour tout candidat à la formation recherchant uniquement une expérience qualifiante, mais non diplômante. Le stagiaire se verra alors délivrer seulement une attestation de qualification sous réserve d'avoir satisfait aux tests d'évaluation de la formation.

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie et du Calvados

S.A.F. de Basse-Normandie - Creps de Dinard

6 avenue Maréchal Montgomery - BP 5185 -14075 Caen Cédex- Tél : 02.31 43 26 26 - Fax : 02.31 93 71 50

Site internet : www.creps-dinard.jeunesse-sports.gouv.fr et www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

courrier électronique : dr014@jeunesse-sports.gouv.fr



Certificat de Spécialisation Cerf-volant

Cessions
2010

DOCUMENT NON
CONTRACTUEL
SUSCEPTIBLE DE
MODIFICATIONS



SAF Basse Normandie

LES DATES

Module 1 : du 18 au 20 novembre 2010 inclus, et 22 au 26 novembre 2010.
Module 2 : du 6 au 10 décembre 2010 inclus

Dossier de candidature

Date limite de dépôt
15 jours avant le début de la formation

Durée de la formation : 100 h

Contenus de formation

Les contenus de la formation abordent tous les sujets permettant d'acquérir des compétences d'animation et de gestion des activités Cerf-volant :

Module 1 : 65h Projet pédagogique sur la construction de CV

- Présentation du monde du cerf-volant et de la Fédération Française de Vol Libre.
- L'histoire du cerf-volant.
- Gestion et mise en place d'une pratique collective en toute sécurité. La réglementation liée à l'activité.
- Mise en place d'une progression adaptée et organisation matérielle d'un atelier de construction
- Connaissance et gestion des coûts des matériaux de construction
- Mise en vol des cerfs-volants : aérologie, météorologie, aérodynamisme, « pourquoi ça vole »

Module 2 : 35h Perfectionnement de la pratique du CV (acrokite, pratiques indoor, CV de sport)

- Analyse des différents modèles et pratiques de Cerf-volant
- Connaître, gérer et respecter l'environnement de pratique
- Création de fiches pédagogiques exploitables par des pratiquants
- Le cerf-volant acrobatique et son pilotage, maîtrise des figures et des enchaînements

LES TARIFS

TARIF FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Stagiaire relevant d'un dispositif de financement
(Employeur, OPCA, CIF,...)

Frais de dossier d'inscription : 30 €

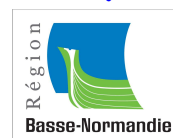
12 € de l'heure pour 100h de formation
soit 1200 €

Module 1 : 780 €

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Pour des informations complètes sur les dispositifs propres à la Basse-Normandie se référer à la page "[financer sa formation](#)" du site:

www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr



Coordinateur :

Bruno CHANDAVOINE - Tél : 02 31 43 26 11
bruno.chandavoine@drjscs.fr

Vos contacts :

FFVL
Alain GIRARD - Tél : 02 31 43 26 58 - 06 21 11 62 89
alain.girard@jeunesse-sports.gouv.fr

Demande de dossier d'inscription au Certificat de Spécialisation Cerf-volant

Coupon à adresser

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie et du Calvados
S.A.F de Basse-Normandie - Creps de Dinard
6. avenue Maréchal Montomery - BP 5185 -14075 Caen Cédex

NOM : Prénom :

Adresse : Téléphone :

(Joindre une enveloppe au format A4, timbrée au tarif 100 gr, pour l'envoi de ce dossier)

N.B. : Possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur notre site Internet :
www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Basse-Normandie et du Calvados
S.A.F. de Basse-Normandie - Creps de Dinard

6 avenue Maréchal Montgomery - BP 5185 -14075 Caen Cédex- Tél : 02.31 43 26 26 - Fax : 02.31 93 71 50
Site internet : www.creps-dinard.jeunesse-sports.gouv.fr et www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr
courrier électronique : dr014@jeunesse-sports.gouv.fr